



NOTE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LYDEC A L'INITIATIVE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT SA AGISSANT DE CONCERT AVEC VIGIE 50 AS

Initiateurs	Veolia Environnement agissant de concert avec VIGIE 50 AS
Société visée	Lydec
Nature de la note d'information	Note préparée par les initiateurs uniquement
Nombre d'actions visées	L'ensemble des actions non détenues par les initiateurs, soit 127 113 actions
Prix Par Action	262 MAD à la suite du détachement et au paiement du dividende de 8 MAD relatif à l'exercice 2021
Montant maximum de l'offre	33 303 606 MAD
Durée de l'offre	Du 23/09/2022 au 06/10/2022 inclus

Organisme conseil et coordinateur global



التجاري للاستشارة المالية
Attijari Finances Corp.

Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération



التجاري للوساطة
Attijari Intermédiation

Organismes chargés de la collecte des ordres

Toutes les banques et sociétés de bourse

Evaluateur indépendant

N. Amar Audit & Consulting

« N2AC »



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 36 de la Loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC en date du 15/09/2022 sous la référence VI/EM/025/2022

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de participer à l'Offre ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'Offre proposée.

Sommaire

PARTIE I.	ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I.	INITIATEURS DE L'OFFRE	8
II.	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE VISEE – LYDEC	9
III.	COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
IV.	L'ORGANISME CONSEIL	13
V.	LE CONSEILLER JURIDIQUE	14
VI.	L'EVALUATEUR INDEPENDANT	15
VII.	LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES	16
PARTIE II.	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT	17
I.	CONTEXTE DE L'OFFRE	18
II.	CADRE LEGAL DE L'OFFRE	18
III.	OBJECTIFS DE L'OFFRE	19
IV.	ACCORDS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'OFFRE	19
PARTIE III.	TENEUR DE L'OFFRE	20
I.	TITRES VISES PAR L'OFFRE	21
II.	IMPACT DE L'OFFRE	21
III.	SEUIL DE RENONCIATION ET AUTRES CONDITIONS SUSPENSIVES	21
PARTIE IV.	ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE	22
I.	EVALUATION DES TITRES VISES PAR L'OFFRE	23
II.	SYNTHESE DE L'EVALUATION ET ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX	30
III.	EVOLUTION DU COURS BOURSIER DU TITRE LYDEC	31
PARTIE V.	MODALITES DE L'OFFRE	32
I.	CALENDRIER DE L'OFFRE	33
II.	MODALITES DE PARTICIPATION A L'OFFRE	33
III.	MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES	35
IV.	ACTIONS DETENUES ET NON APPORTEES A L'OFFRE	37
PARTIE VI.	INITIATEURS DE L'OFFRE	38
I.	IDENTIFICATION DES INITIATEURS	39
II.	INFORMATIONS SUR LES INITIATEURS	40
III.	LIEN DES INITIATEURS AVEC LA SOCIETE VISEE	45

PARTIE VII.	INTENTIONS DES INITIATEURS	47
I.	INTENTIONS DES INITIATEURS	48
II.	FINANCEMENT DE L'OFFRE.....	49
PARTIE VIII.	AVIS DES ORGANES DE GOUVERNANCE	50
I.	AVIS DES ORGANES DES INITIATEURS	51
PARTIE IX.	ANNEXES	55
I.	MODELE DU BULLETIN D'ORDRE DE VENTE.....	56

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANR	Actif Net Réévalué
β	Bêta
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CA	Chiffre d’Affaires
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
DCF	Discounted Cash-Flow
EBIT	Earnings before interest & taxes
EUR	Euros
FCP	Fonds Commun de Placement
FP	Fonds Propres
HT	Hors Taxes
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
JAL	Journal d'Annonces Légales
KMAD	Millier(s) de Dirhams
MAD	Dirham Marocain
MASI	Moroccan All Shares Index
MMAD	Million(s) de Dirhams
M€	Million(s) d’Euros
n	Nombre d’années
NA	Non applicable
ND	Non disponible
NOPAT	Net Operating Profit After Tax
NS	Non significative
OCS	Outil de Centralisation des Souscriptions
OPA	Offre Publique d’Achat
OPC	Organismes de Placements Collectifs
OPR	Offre Publique de Retrait
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PER	Price to Earnings ratio
RN	Résultat Net
Rf	Taux sans risque
SA	Société Anonyme
SICAV	Société d’Investissement à Capital Variable
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var.	Variation
VE	Valeur d’Entreprise
VT	Valeur Terminale
WACC	Weighted Average Cost of Capital

DEFINITIONS

Autorité Délégante	Désigne l'Établissement de Coopération Intercommunale (ECI) Al Baida.
Autorité de Tutelle	Désigne le Ministère de l'Intérieur.
Cession du Périmètre	Désigne la cession par le Groupe Suez, au bénéfice de Suez (ex Sonate Bidco), de ses activités Eau et Déchets (hors déchets dangereux) en France et de certaines activités à l'international, en ce compris la Cession du Bloc Lydec, afin de créer le « Nouveau Suez ».
Collecteurs d'ordres	Désignent toutes les banques et sociétés de bourse.
Gearing	Coefficient mesurant le rapport entre la dette financière et les capitaux propres d'une entreprise.
Groupe Suez	Désigne la société Vigie SA (ex-Suez SA) ainsi que l'ensemble de ses filiales (en ce compris Vigie Groupe SAS (ex-Suez Groupe SAS)).
Groupe Veolia	Désigne la société Veolia ainsi que l'ensemble de ses filiales.
Initiateurs	Désigne les initiateurs de l'Offre : Veolia Environnement SA et Vigie 50 AS.
Institutionnels Marocains	Désigne RMA et Fipar Holding.
Loi 26-03	Désigne la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier promulguée par le dahir n° 1-04-21 du 1er rabii I 1425, telle que modifiée et complétée.
Note d'Information	Désigne la présente note d'information visée par l'AMMC.
Offre	Désigne l'offre publique de retrait obligatoire visant les actions de Lydec.
Périmètre	Désigne les sociétés, actifs et passifs détenus directement ou indirectement par le Groupe Suez et dont la cession à Suez (ex-Sonate Bidco) est prévue au titre du contrat de cession d'actions et d'actifs conclu le 22 octobre 2021 entre Veolia, Vigie SA (ex-Suez SA) et Suez (ex-Sonate Bidco).
Société	Désigne Lydec.
Vigie SA (ex-Suez SA)	Désigne la société Vigie SA (ex-Suez SA), une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 21 rue La Boétie, Paris 8e, France et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 433 466 570.
Vigie Groupe SAS (ex-Suez Groupe SAS)¹	Désigne la société Vigie Groupe (ex-Suez Groupe), une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 21 rue La Boétie, Paris 8e, France et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 118 608.
Veolia Environnement	Désigne la société Veolia Environnement, une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 21, rue La Boétie, 75008 Paris, France et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 210 032.
Vigie 50 AS	Désigne la société Vigie 50 AS, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 30, rue madeleine Vionnet, 93300, Aubervilliers, France et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 825 037 823, détenue à 100% par Veolia Environnement, la société est chargée de tous les investissements mobiliers et immobiliers, de toute la gestion des biens mobiliers et immobiliers, de toutes les études financières et autres, de toutes les transactions mobilières et immobilières et financières de Veolia Environnement.

¹ Le changement de dénomination sociale a été réalisée en date du 29 juillet 2022 conformément aux accords avec New Suez qui a conservé la marque Suez

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. INITIATEURS DE L'OFFRE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Veolia Environnement	Vigie 50 AS
Représentant légal	M. Antoine Frérot	M. Florent Gardes
Fonction	Président du Conseil d'Administration	Président
Adresse	21, rue La Boétie, 75008 Paris, France	30, rue Madeleine Vionnet, 93300, Aubervilliers, France
Numéro de téléphone	+33 (0) 1 85 57 70 00	+33 (0) 1 85 57 70 00
Numéro de télécopieur	+33 (0) 1 71 75 10 45	+33 (0) 1 71 75 10 45
Adresse électronique	antoine.ferot@veolia.com	florent.gardes@veolia.com

Attestation

Objet : Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions Lydec

Monsieur Antoine Frérot, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société Veolia Environnement et Monsieur Florent Gardes en sa qualité de Président de la société VIGIE 50 AS, attestent que les données de la présente note d'information dont ils assument la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Lydec pour fonder leur jugement sur l'offre publique de retrait proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, ils attestent que la teneur et la réalisation des propositions faites dans la présente note d'information constituent des engagements irrévocables de Veolia Environnement et Vigie 50 AS.

Les Initiateurs de l'offre publique de retrait attestent de leur responsabilité solidaire par rapport aux engagements précités.

Antoine Frérot
Veolia Environnement
Président du Conseil d'Administration

Florent Gardes
Vigie 50 AS
Président

II. PRESIDENT DE LA SOCIETE VISEE – LYDEC

Identité

Dénomination ou raison sociale	Lydec
Représentant légal	M. Sébastien Daziano
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	48, rue Mohamed Diouri, 20110, Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	+212 (0) 5 22 54 91 21
Numéro de télécopieur	+212 (0) 5 22 54 91 07
Adresse électronique	sebastien.daziano@lydec.co.ma

Attestation

Objet : Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions Lydec

Je soussigné Sébastien Daziano, Président du Conseil d'Administration de Lydec, atteste que, à ma connaissance, les données de la présente note d'information relatives à Lydec sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Lydec pour fonder leur jugement sur l'offre publique de retrait proposée et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Sébastien Daziano
Président du Conseil d'Administration

III. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes des Initiateurs – Veolia Environnement

Identité

Raison sociale	Ernst & Young et Autres	KPMG Audit, Département de KPMG S.A.
Prénom et Nom	Quentin Séné	Eric Jacquet
Adresse	1-2, place des Saisons, Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie, France	Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris la Défense, France
Numéro de téléphone	+33 (0) 1 46 93 60 00	+33 (0) 1 55 68 68 68
Numéro de fax	+33 (0) 1 58 47 67 50	+33 (0) 1 55 68 73 00
Adresse électronique	quentin.sene@fr.ey.com	ejacquet@kpmg.fr
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2000	1996
Date d'expiration du mandat actuel	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Attestation

Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes consolidés de Veolia Environnement pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Veolia Environnement et en application de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de Veolia Environnement figurant dans les parties VI.II.1.3. et VI.II.1.4. de la note d'information relative à l'offre publique de retrait sur les actions de la société Lydec.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier la concordance desdites informations avec les comptes consolidés tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de Veolia Environnement pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021. Ces audits, effectués selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avaient pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes présentés dans la note d'information. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de Veolia Environnement figurant dans les parties VI.II.1.3. et VI.II.1.4. de la note d'information avec les informations financières historiques ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Quentin Séné
Ernst & Young et Autres

Eric Jacquet
KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

Commissaires aux comptes des Initiateurs – Vigie 50 AS

Identité

Raison sociale	Ernst & Young et Autres
Prénom et Nom	Quentin Séné
Adresse	1-2, place des Saisons, Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie, France
Numéro de téléphone	+33 (0) 1 46 93 60 00
Numéro de fax	+33 (0)1 58 47 67 50
Adresse électronique	quentin.sene@fr.ey.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2017
Date d'expiration du mandat actuel	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

Attestation

Objet : Attestation du commissaire aux comptes

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes sociaux de Vigie 50 AS pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vigie 50 AS et en application de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de Vigie 50 AS figurant dans les parties VI.II.2.3. et VI.II.2.4. de la note d'information relative à l'offre publique de retrait sur les actions de la société Lydec.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier la concordance desdites informations avec les comptes annuels tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de Vigie 50 AS pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021. Ces audits, effectués selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avaient pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes présentés dans la note d'information. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de Vigie 50 AS figurant dans les parties VI.II.2.3. et VI.II.2.4. de la note d'information avec les informations financières historiques ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le commissaire aux comptes
Quentin Séné
Ernst & Young et Autres

IV. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, Avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35
Numéro de télécopieur	05.22.47.64.32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

Attestation

Objet : Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions Lydec

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Lydec, Veolia Environnement et Vigie 50 AS à travers notamment :

- Les requêtes d'information et éléments de compréhension auprès du management de Lydec et des initiateurs dans le cadre de la revue de cohérence de la note d'information de l'OPA ;
- L'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 de Lydec ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs à la certification des états de synthèses sociaux de Lydec sur les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- L'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 de Veolia Environnement ;
- L'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 de Vigie 50 AS ;
- Les rapports du commissaire aux comptes relatifs à la certification des états de synthèses consolidés de Veolia Environnement sur les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports du commissaire aux comptes relatifs à la certification des états de synthèses sociaux de Vigie 50 AS sur les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- L'analyse des rapports et procès-verbaux du Conseil d'Administration de Veolia Environnement relatifs à la présente opération ;
- La décision du Président de Vigie 50 AS relative à la présente opération ;
- Le rapport de l'évaluateur indépendant dans le cadre de la présente opération.

A notre connaissance, la note d'information contient toutes les informations nécessaires aux actionnaires de Lydec pour fonder leur jugement sur l'offre qui leur est faite. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% de Attijariwafa bank. Il n'existe aucune relation financière ou commerciale entre Attijari Finances Corp. et les initiateurs en dehors du mandat de conseil.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Idriss BERRADA
Directeur Général
Attijari Finances Corp.

V. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal	M. Hicham NACIRI
Fonction	Avocat agréé près la Cour de cassation – Associé
Adresse	Anfa Place, Centre d’Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche
Numéro de téléphone	05 20 47 80 47
Numéro de télécopieur	05 20 47 81 00
Adresse électronique	Hicham.Naciri@AllenOvery.com

Attestation

Objet : Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions Lydec

L’offre publique, objet de la présente note d’information, est conforme aux dispositions statutaires des Initiateurs et à la législation marocaine.

L’offre publique a obtenu toutes les autorisations préalables applicables en vertu des dispositions légales et réglementaires marocaines en vigueur.

Hicham NACIRI

Avocat agréé près la Cour de cassation

VI. L'ÉVALUATEUR INDÉPENDANT

Identité

Dénomination ou raison sociale	N. Amar Audit & Consulting « N2AC »
Représentant légal	M. Nawfal AMAR
Fonction	Associé Gérant
Adresse	Ghandi Mall 7/B5, Boulevard Ghandi, Imm 7, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 25 68 67
Numéro de télécopieur	05 22 99 43 33
Adresse électronique	n.amar@n2ac.ma

Attestation

Objet : Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions Lydec

En notre qualité d'évaluateur indépendant mandaté dans le cadre de l'offre publique initiée par Veolia Environnement et Vigie 50 AS sur les actions de la Société Lydec, nous avons mis en œuvre toutes les diligences nécessaires pour évaluer la société visée et apprécier le caractère équitable du prix proposé pour les titres visés par l'offre.

Nous avons évalué les titres visés par l'offre en utilisant des méthodes d'évaluation pertinentes et usuellement retenues. Les critères utilisés dans lesdites méthodes sont connus, exacts, objectifs, significatifs et multiples, et conduisent à une estimation équitable et légitime de la société visée, satisfaisant tant l'intérêt général du bon fonctionnement du marché qu'à l'exigence de loyauté des transactions.

Sur la base de notre évaluation, nous estimons que le prix proposé dans l'offre précitée, à savoir 270 dirhams par action (coupon attaché) de la Société Lydec, soit 262 dirhams coupon détaché, est équitable pour les détenteurs desdits titres.

Nawfal AMAR
Associé Gérant
N. Amar Audit & Consulting « N2AC »

VII. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

VII.1. Veolia Environnement

Dénomination ou raison sociale	Veolia Environnement
Responsable	Claude Laruelle
Fonction	Directeur Général adjoint en charge des finances
Adresse	21, rue La Boétie, 75008 Paris, France
Numéro de téléphone	+33 (0) 1 85 57 70 00
Numéro de télécopieur	+33 (0) 1 71 75 10 45
Adresse électronique	claude.laruelle@veolia.com

VII.2. Vigie 50 AS

Dénomination ou raison sociale	Vigie 50 AS
Responsable	Claude Laruelle
Fonction	Directeur Général adjoint en charge des finances
Adresse	30, rue Madeleine Vionnet, 93300, Aubervilliers, France
Numéro de téléphone	+33 (0) 1 85 57 70 00
Numéro de télécopieur	+33 (0) 1 71 75 10 45
Adresse électronique	claude.laruelle@veolia.com

PARTIE II. **PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE
PUBLIQUE DE RETRAIT**

I. CONTEXTE DE L'OFFRE

La présente note d'information est établie par les Initiateurs seuls, nommément Veolia Environnement agissant de concert avec VIGIE 50 AS. Toutefois, les informations relatives à Lydec reprises dans la note d'information ont été revues par Lydec.

L'Offre a été déposée par les Initiateurs agissant de concert conformément à l'article 10 de la Loi 26-03, à la suite du dénouement de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions de Lydec ayant entraîné le franchissement, par les Initiateurs, du seuil de 95% dans le capital et les droits de vote de Lydec.

En effet, l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions de Lydec s'est clôturée le 17 mai 2022 et le règlement-livraison de l'offre est intervenu le 27 mai 2022 entraînant le franchissement direct et indirect du seuil de 95% des droits de vote de Lydec par les Initiateurs obligeant les Initiateurs au dépôt d'une offre publique de retrait conformément à l'article 20 de la Loi 26-03.

Les résultats de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions de Lydec, qui a fait l'objet de la note d'information visée par l'AMMC le 08 avril 2022 sous la référence VI/EM/006/2022 et qui s'est déroulée du 18 avril au 17 mai 2022 inclus, se présentent comme suit :

Nombre de titres visés par l'offre	En % du Capital	Nombre de titres présentés	En % du Capital	Nombre d'apporteurs de titres	Taux de participation
8.000.000	100,00%	3.792.887	47,41%	289	47,41%

Source : Bourse de Casablanca

Au terme de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions de Lydec, le nombre de titres détenus aujourd'hui, par :

- Veolia Environnement, indirectement via Vigie SA (ex-Suez SA) et Vigie Groupe (ex-Suez Groupe), est de 4 080 000 titres², représentant 51% du capital et des droits de vote de Lydec ;
- VIGIE 50 AS (elle-même détenue à 100% par Veolia Environnement) est de 3 792 887 titres, représentant 47,41% du capital et des droits de vote de Lydec.

II. CADRE LEGAL DE L'OFFRE

II.1. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Le Conseil d'Administration de Veolia Environnement tenu en date du 15 juin 2022 et la décision du Président de VIGIE 50 AS en date du 15 juin 2022, ont pris acte du caractère obligatoire de l'Offre sur les actions Lydec, suite au franchissement du seuil direct et indirect par les Initiateurs de 95% des droits de vote de cette dernière.

Le Conseil d'Administration de Lydec, réuni en date du 31/08/2022, a pris acte de l'obligation de lancement de l'Offre sur les actions de Lydec non détenues par les Initiateurs.

En outre, le Conseil d'Administration de Lydec a validé l'attestation du Président du Conseil d'Administration figurant dans la présente Note d'Information et a autorisé le Président du Conseil d'Administration à solliciter la radiation des titres Lydec de la cote auprès de la Société Gestionnaire de la Bourse de Casablanca.

II.2. DEPOT DU PROJET D'OFFRE

Le projet d'Offre a été déposé auprès de l'AMMC le 1er juin 2022. L'avis de dépôt a été publié le 1er juin 2022.

² Veolia Environnement détient indirectement 51% du capital et des droits de vote de Lydec par l'intermédiaire de Vigie SA (ex-Suez SA) et Vigie Groupe (ex-Suez Groupe), à la suite du dénouement de l'offre publique d'achat de Veolia Environnement sur Vigie SA (ex-Suez SA)

L'AMMC a déclaré le projet d'Offre recevable le 25 juillet 2022. L'avis de recevabilité de l'AMMC a été publié le 25 juillet 2022.

II.3. COTATION DES ACTIONS DE LYDEC

En application des dispositions de l'article 30 de la Loi 26-03, l'AMMC, après avoir publié son avis de dépôt de l'Offre le 01 juin 2022, a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation de l'action Lydec à compter du 02 juin 2022.

Dès publication de l'avis de recevabilité de l'Offre par l'AMMC le 25 juillet 2022, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation de l'action Lydec à compter du 26 juillet 2022.

II.4. AUTORISATION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

L'AMMC a soumis le projet d'Offre objet de la présente note d'information au Ministre de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, telle que modifiée et complétée.

Le Ministre de l'Economie et des Finances n'a pas formulé d'objection sur le présent projet d'Offre.

II.5. DECISION DE RECEVABILITE DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

En référence aux dispositions des articles 13 et 32 de la Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'AMMC a apprécié la recevabilité du projet d'Offre, objet de la présente note d'information, et a examiné ses caractéristiques au regard des principes énoncés par les articles 13 et 32 de ladite loi et notamment les principes de transparence, d'égalité de traitement des actionnaires, d'intégrité du marché, et de loyauté des transactions.

Au vu de l'autorisation précitée et après examen du projet d'Offre, l'AMMC a déclaré le projet recevable en date du 25 juillet 2022.

III. OBJECTIFS DE L'OFFRE

III.1. MOTIFS DE L'OFFRE

L'Offre, objet de la présente note d'information, résulte du franchissement de concert par les Initiateurs du seuil de 95% du capital et des droits de vote de Lydec.

En conséquence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Offre portera sur la totalité des actions Lydec non détenues par les Initiateurs.

III.2. INTENTIONS DES INITIATEURS

Les initiateurs envisagent de procéder à la radiation des titres Lydec qu'ils détiennent et ceux qu'ils pourraient acquérir dans le cadre de l'Offre de la cote de la Bourse de Casablanca à l'issue de la réalisation de l'Offre.

En conséquence de l'Offre, les titres Lydec seront radiés de la cote de la Bourse de Casablanca.

III.3. MODALITES DE FINANCEMENT

Les Initiateurs se porteront acquéreurs des actions Lydec non détenues par eux, et confirment disposer des fonds nécessaires en vue de financer l'opération.

IV. ACCORDS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'OFFRE

Dans le cadre de cette opération, les Initiateurs n'ont conclu aucun accord pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

PARTIE III. TENEUR DE L'OFFRE

I. TITRES VISES PAR L'OFFRE

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des titres visés par l'Offre :

Libellé	LYDEC
Ticker	LYD
Code ISIN	MA0000011439
Secteur	Services aux collectivités
Nature des titres visés	Actions de Lydec, toutes de même catégorie
Nombre de titres visés	127 113
Part du capital visé par l'Offre	1,59% (Part du capital non détenu par les Initiateurs)
Prix proposé	270 MAD par action coupon attaché. Toutefois, suite au détachement et au paiement du dividende de 8 MAD par action, intervenu le 29/06/2022, le prix proposé de l'Offre a été retraité des dividendes payés, soit 262 MAD coupon détaché
Mode de règlement	Entièrement en numéraire

Source : Lydec, Bourse des Valeurs de Casablanca

II. IMPACT DE L'OFFRE

La présente Offre n'aura aucun impact sur le capital de Lydec. Quant aux Initiateurs (agissant de concert), le pourcentage de détention dans le capital de Lydec passerait de 98,41% à 100,00%.

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de Lydec avant et après l'Offre, dans le cas où toutes les actions visées par l'Offre seraient apportées par les autres actionnaires :

	Actionnariat avant l'Offre		Actionnariat après l'Offre*	
	Nombre de titres Lydec	% du capital et du droit de vote	Nombre de titres Lydec	% du capital et du droit de vote
Veolia Environnement (indirectement via Vigie SA (ex-Suez SA) et Vigie Groupe (ex-Suez Groupe))	4 080 000	51,00%	4 080 000	51,00%
VIGIE 50 AS	3 792 887	47,41%	3 920 000	49,00%
Autres actionnaires	127 113	1,59%	0	0,00%
Total	8 000 000	100,00%	8 000 000	100,00%

Source : Veolia Environnement et VIGIE 50 AS

* Sous réserve que toutes les actions visées soient apportées dans le cadre de l'Offre.

III. SEUIL DE RENONCIATION ET AUTRES CONDITIONS SUSPENSIVES

Du fait du caractère obligatoire de cette Offre, aucun seuil de renonciation n'est envisagé par les Initiateurs dans le cadre de l'Offre. Les Initiateurs s'engagent à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires minoritaires de Lydec dans le cadre de l'Offre.

**PARTIE IV. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE
L'OFFRE**

I. EVALUATION DES TITRES VISES PAR L'OFFRE

Le cabinet N. Amar Audit & Consulting « N2AC » a été désigné par les Initiateurs en tant qu'évaluateur indépendant avec l'accord préalable de l'AMMC conformément à l'article 25 de la loi n° 26-03 susvisée.

Le rapport dudit évaluateur a été déposé à l'AMMC le 1er juin 2022 dans le cadre du projet de l'Offre initiée par les Initiateurs.

La valorisation de Lydec a été réalisée suivant quatre méthodes d'évaluation :

- Méthode du cours moyen pondéré ;
- Transaction de référence ;
- Méthode DCF ;
- Méthode du Goodwill basé sur l'ANR.

I.1. METHODES ECARTEES

I.1.1 Méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR) ou méthode patrimoniale

La méthode ANR consiste à établir une valeur de la Société sur la base de la valeur comptable des capitaux propres ; Cette méthode ne tient donc pas compte ni des éléments hors bilan ni de la rentabilité future de la Société.

Cette méthode consiste à estimer la valeur mathématique de la Société sur la base de ses comptes au 31 décembre 2021 qui se présente comme suit :

en KMAD	Montants
Capitaux propres et assimilés	1 837 660
Non Valeurs	-29 517
Actif Net Comptable	1 808 143
Ajustements non constatés (*)	-139 000
Actif Net Comptable Corrigé	1 669 143
Nombre de titres	8 000 000
Valeur par action	208,64

Source : RFA 2021 – Lydec

(*) Correspondant à la réserve des CAC signalée dans leur rapport général de l'exercice 2021.

La méthode de l'ANR a été écartée étant donné que cette méthode s'applique généralement dans un contexte de liquidation des actifs ou pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille qui ne correspond ni à la nature ni à la situation de la Société Lydec sachant que l'Offre se fait dans une logique de continuité de l'exploitation sur un horizon moyen terme de 5 ans. Par ailleurs, l'ANR a été utilisé pour les besoins d'une autre méthode choisie et considérée comme plus pertinente, qui sera détaillée ci-dessous dans la sous-section I.2 « Méthodes retenues ».

I.1.2 Méthode des comparables transactionnels

Cette méthode repose sur la valorisation par référence à des multiples permettant d'évaluer une entreprise par comparaison avec d'autres sociétés. Ces multiples sont induits par des transactions significatives sur le capital de sociétés similaires en termes d'activité et de performance (opérant dans la même activité et présentant des caractéristiques financières et opérationnelles comparables).

Cette méthode n'a pas été retenue en raison de l'indisponibilité d'informations publiques concernant, notamment, la nature et la maturité des concessions des sociétés visées par les transactions recensées en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

I.2. METHODES RETENUES

I.2.1 Méthode du cours boursier moyen pondéré

L'évaluation par le cours moyen pondéré est une méthode usuelle pour la détermination du prix par action d'une société cotée.

Cette méthode consiste en l'analyse de l'évolution des cours de l'action Lydec sur des périodes de 1, 3, 6 et 12 derniers mois glissants jusqu'au 27 mai 2022.

La méthode du cours moyen pondéré consiste à retenir comme valeur de l'action, la moyenne des valeurs induites par les cours moyens pondérés sur une ou des période(s) de calculs donnée(s).

Le tableau suivant présente le cours moyen pondéré sur les périodes étudiées :

Période	Date de départ	Date de fin	Volume	Quantité	Moyenne pondérée	Moyenne simple
1 mois	28/04/2022	27/05/2022	950 695	3 583	265,3	265,6
3 mois	28/02/2022	27/05/2022	26 919 659	101 678	264,8	267,8
6 mois	28/11/2021	27/05/2022	45 676 430	176 626	258,6	266,8
12 mois	28/05/2021	27/05/2022	104 444 997	363 217	287,6	286,3
Moyenne 1, 3 et 6 mois					262,9	266,7

Source : Bourse de Casablanca

En raison de la spécificité de la Société Lydec, dont l'échéance du Contrat de Gestion Déléguée est fixée à juillet 2027, les annonces en septembre 2021 relatives au projet de lancement de la Société Régionale Multiservices de Casablanca – Settatt qui se substituerait aux opérateurs publics actuels, ont eu un impact sur le cours du titre. Ainsi, il serait plus pertinent de retenir une période de moins d'un an pour le cours moyen pondéré et qui serait postérieure à ces annonces.

En calculant la moyenne des cours moyens pondérés par les quantités sur les périodes de 1, 3 et 6 derniers mois glissants jusqu'au 27 mai 2022, la valeur par action de Lydec ressort à 262,9 MAD. Sur cette base, la valorisation des fonds propres de Lydec ressort à 2 103,2 MMAD (262,9 MAD x 8 000 000 actions).

I.2.2 Transaction de référence

La transaction de référence est la valeur calculée en prenant en compte le prix de la Société Lydec qui a été utilisé dans le cadre de l'offre publique d'achat obligatoire qui a été clôturée le 17 mai 2022 et dont la date du règlement/livraison est intervenue le 27 mai 2022.

Le prix de cette transaction de référence de la Société Lydec s'établit à 270 MAD par action soit une valeur des fonds propres de la Société de 2 160 MMAD (270 MAD x 8 000 000 actions).

I.2.3 Méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF)

La méthode des Discounted Cash Flows est la méthode privilégiée pour déterminer la valeur intrinsèque d'une société. Elle mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers financiers.

Selon la méthode DCF, la valeur de Lydec est déterminée sur la base des éléments ci-après :

- des flux de trésorerie actualisés sur la période de référence à savoir 2022-2027, déterminés à partir du Business Plan : ces cash-flows ont été déterminés sur la base du résultat d'exploitation, de la variation du BFR, des dotations aux amortissements et des investissements nets de cession ;
- d'une valeur terminale correspondant à la valeur résiduelle de Lydec au terme de la période de concession.

Les prévisions de flux de trésorerie sont effectuées sur un horizon explicite de 5 ans et 7 mois (2022p-2027p) qui est borné par une valeur terminale.

Les flux de trésorerie sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC) qui représente le taux de rentabilité moyen exigé par les apporteurs de capitaux (dette et fonds propres).

Le calcul de la valeur des capitaux propres est effectué selon la formule suivante :

$$V_{FP} = VE - DN$$

Où :

VE : valeur d'entreprise
DN : Dette financière nette

La valeur d'entreprise (VE) se calcule comme suit :

$$\sum_{i=1}^n \frac{CF_i}{(1 + CMPC)^i} + \frac{VT}{(1 + CMPC)^n}$$

Où :

CF_i : flux de trésorerie disponibles futurs
CMPC : coût moyen pondéré du capital
VT : Valeur Terminale
n : durée d'actualisation

Principales hypothèses retenues

Principales hypothèses du Business Plan

- Harmonisation complète des périmètres à mi-2022 sur la base d'un Mémoire d'entente établi entre Etat-ONEE au mois d'août 2021 ;
- Harmonisation de la para-tarifification des revenus para-tarifaires sur les tarifs appliqués par l'ONEE à partir de mi-2022 ;
- Evolution prévisionnelle des volumes par fluide selon les éléments suivants :
 - Une croissance de 0,5% des ventes de l'« électricité » malgré le ralentissement des volumes sur la période historique entre 2018 et 2021 ;
 - Une croissance de respectivement 1,9% et 1,4% correspondant à la moyenne historique pour les ventes de l'« eau » et l'« assainissement ».
- Stabilité des prix de vente sur toute la période du Business Plan et ceci pour l'ensemble des activités (business line) de Lydec ;
- La marge d'EBITDA devrait s'améliorer sur la période du Business Plan suite à l'harmonisation des périmètres de la gestion déléguée et aussi grâce aux économies d'échelle que Lydec pourrait réaliser.
- Les dotations aux amortissements sont projetées sur l'horizon du Business Plan en prenant en compte les immobilisations historiques et des investissements futurs avec un objectif d'amortissement complet à horizon Juillet 2027 (date de fin de Contrat de Gestion Déléguée de Lydec).
- A date, l'harmonisation des périmètres et l'harmonisation de la para-tarifification ne sont pas encore intervenues, sans visibilité sur leur mise en œuvre dans les prochains mois.

Plan d'affaires prévisionnel

Les flux de trésorerie futurs découlent du plan d'affaires sur la période 2022^e – 2027p. Ces flux se présentent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	2025	2026	2027
EBIT	443	531	385	250	74	-177
Impôts sur l'EBIT	-137	-165	-119	-78	-23	-17
EBIT fiscalisé - NOPAT	305	367	266	173	51	-193
+ Dotations d'exploitation	731	842	940	1 056	1 214	958
- Investissements nets des cessions	-430	-500	-350	-300	-250	-250
- Var. BFR	114	103	7	7	7	-383
Cash flow disponible	720	811	862	936	1 022	132
Période d'actualisation	1,0	2,0	3,0	4,0	5,0	5,6
Actualisation (%)	93,5%	87,4%	81,7%	76,4%	71,4%	68,6%
Cash flow actualisé	673,2	709,0	704,2	714,6	729,7	90,5

Détermination du coût des fonds propres

Le coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$C_{fp} = R_f + \beta e \times (R_m - R_f)$$

Où :

R_f : taux sans risque

β_e : Beta endetté

R_m-R_f : prime de risque marché

Taux sans risque

Le taux sans risque retenu dans le cadre de la détermination du coût des fonds propres de la Société Lydec est de 2,43%³. Il correspond au rendement des Bons du Trésor à maturité de 10 ans au Maroc.

Prime de risque

La prime de risque retenue dans le cadre de la détermination du coût des fonds propres de la Société Lydec s'élève à 7,5%, correspondant à la moyenne historique arithmétique des primes de risque pour le marché marocain sur 20 ans et tenant compte également de la méthode par sondage, telle que calculée par Attijari Global Research⁴.

Prime de risque spécifique

La prime de risque spécifique traduit le risque inhérent à la Société Lydec, correspondant au risque de non-diversification de Lydec, compte tenu du fait que la Société dispose d'une seule concession. La prime de risque spécifique retenue s'élève à 1,0%.

Bêta

Le bêta retenu correspond au bêta du secteur des services aux collectivités désendetté sur la base des publications de Damodaran⁵, réendetté sur la base de la structure d'endettement de Lydec.

³ Taux des Bons du Trésor 10 ans sur le marché secondaire au 1 février 2022

⁴ AGR Prime de risque, Mai 2022.

⁵ Bêta désendetté de 0,59 pour une publication de Damodaran en janvier 2022

Le passage du Bêta désendetté au Bêta endetté est calculé comme suit :

$$\beta_e = \beta_d \times [1 + (1 - t) \times (D / FP)]$$

β_e : Bêta endetté

β_d : Bêta désendetté

t : Taux d'imposition

D / FP : Ratio dette/fonds propres⁶

Sur la base d'un levier (D/FP) de Lydec de 61%⁷, le bêta endetté s'élève à 0,84.

Calcul de l'endettement financier net

Le calcul de l'endettement financier net au 31 décembre 2021 s'établit comme suit :

En MMAD	31/12/2021
Endettement financier net	995,3
Provisions pour risques et charges	94,7
Endettement financier net total⁸	1 090,0

Source : RFA 2021 - Lydec

L'intégration des provisions pour risques et charges dans le calcul de la dette nette est liée à la nature de ces provisions qui correspondent à des risques inhérents à l'activité de Lydec et dont la probabilité de survenance est importante.

Calcul du CMPC – Synthèse

Le CMPC correspond à l'exigence de rentabilité des pourvoyeurs de fonds de la société. Il est calculé à partir de la formule suivante :

$$CMPC = C_{fp} \times FP / (D+FP) + Cd \times (1 - IS) \times D / (D+FP)$$

Où :

C_{fp} : Coût des fonds propres

FP : Valeur des fonds propres

D : Valeur de l'endettement net

$Cd \times (1 - IS)$: Coût de la dette après impôt

Le tableau suivant synthétise le calcul du CMPC retenu :

Calcul du CMPC	
Taux sans risque	2,43%
Bêta endetté	0,84
Prime de risque	7,50%
Prime de risque spécifique	1,00%
Coût des fonds propres	9,72%
Coût de la dette ⁹	3,59%
Taux d'imposition	31%
Coût de la dette après impôts	2,48%
D/(D+FP) des comparables	38%
CMPC	6,97%

⁶ Dettes comprenant les engagements hors bilan « Cautions données » et Fonds propres correspondant à la valeur boursière au 31/12/2021

⁷ Relatif à l'exercice 2021. A l'OPA, il s'agissait du levier moyen sur les cinq derniers exercices

⁸ Un endettement financier net total de 1 090 MMAD (contre 1 075 MMAD retenu dans le cadre de l'OPA) suite à l'appréciation de 15 MMAD des provisions pour risques et charges et ce, au niveau des comptes publiés dans le rapport financier annuel 2021 de Lydec

⁹ Charges financières 2021 / Dettes financières 2021 (Comprenant les Emprunts obligataires, les Emprunts commerciaux et la Trésorerie-Passif)

Le CMPC s'établit ainsi à 6,97%.

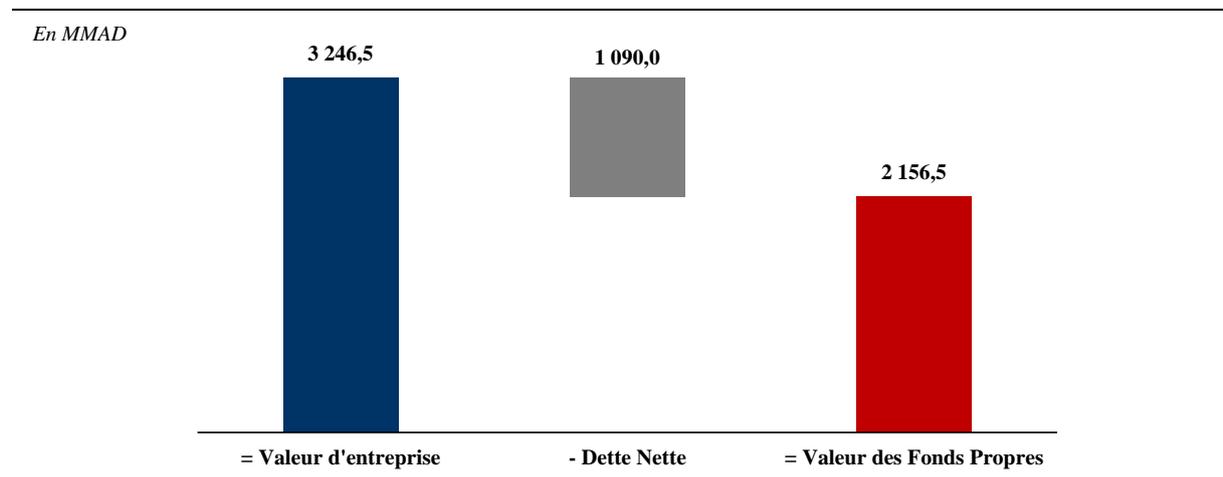
Valeur terminale

La valeur terminale prise en considération pour la Société Lydec correspond au BFR incluant les dépôts de garantie à la fin du Contrat de Gestion Délégée (juillet 2027 si la convention n'est pas renouvelée), d'un montant de -545,8 MMAD actualisé soit -374,7 MMAD.

Les dépôts de garantie correspondent aux fonds déposés par les clients à l'ouverture de leur compte chez la Société Lydec et ces fonds sont récupérables par les clients en cas de résiliation de leur abonnement. Le Contrat de Gestion Délégée prévoit la restitution de ce compte par la Société Lydec à l'Autorité Délégante à la fin de la Gestion Délégée.

Par ailleurs, compte tenu de l'hypothèse de travail retenue pour l'amortissement total à l'horizon de Juillet 2027 (date de fin de Contrat de Gestion Délégée de Lydec) de toutes les immobilisations historiques et des investissements futurs, nous avons considéré que les biens de reprises au même titre que les biens de retour auront une valeur nulle correspondant à leur valeur nette comptable en Juillet 2027.

Valorisation résultante



Sur la base d'un CMPC de 6,97%, la Valeur d'Entreprise de la Société Lydec ressort à 3 246,5 MMAD. Après déduction de l'endettement net qui s'élève à 1 090 millions de dirhams au 31 décembre 2021, la valeur des fonds propres s'établit à 2 156,5 MMAD, soit à 269,6 MAD par action (sur la base d'un nombre total d'actions de 8 000 000).

Analyse de sensibilité des résultats aux principaux paramètres

L'analyse de sensibilité de la valeur de l'action de la Société Lydec selon la méthode DCF par rapport au taux d'actualisation se présente comme suit :

Valeur des fonds propres (en MMAD)	
Taux d'actualisation	VFP
5,97%	2 243,5
6,47%	2 199,6
6,97%	2 156,5
7,47%	2 114,3
7,97%	2 072,9

Valeur unitaire de l'action (en MAD)	
Taux d'actualisation	Valeur du titre
5,97%	280,4
6,47%	274,9
6,97%	269,6
7,47%	264,3
7,97%	259,1

I.2.4 Méthode du Goodwill basé sur l'ANR

La méthode du Goodwill est l'une des techniques d'évaluation qui permet de combiner la rentabilité économique future de la société et sa valeur patrimoniale.

Partant du même Business Plan sur la période 2022^e - 2027^p, de l'ANR réajusté comme détaillé dans le point I.1.1 ci-dessus et du même taux d'actualisation retenu pour la méthode DCF, la valeur de l'entreprise ressort comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	2025	2026	2027
EBIT fiscalisé NOPAT	305	367	266	173	51	-193
ANR réajusté	1 975	2 341	2 607	2 779	2 831	2 637
Taux sans risque	2,43%	2,43%	2,43%	2,43%	2,43%	2,43%
Superprofit	257	310	202	105	-18	-257
Période d'actualisation	1,0	2,0	3,0	4,0	5,0	5,6
Actualisation (%)	93,5%	87,4%	81,7%	76,4%	71,4%	68,6%
Superprofit actualisé	240,7	270,7	165,3	80,5	-12,5	-176,7
Goodwill	567,8					
Décote	10%					
Goodwill avec décote (1)	511,1					
ANR réajusté au 31/12/2021 (2)	1 669,1					
Valeur des fonds propres (1 + 2)	2 180,2					
Valeur de l'action	272,5					

L'ANR réajusté est calculé à partir de la formule suivante :

$$ANR \text{ Réajusté } 2022 = \text{Situation nette de Lydec } 2022 + EBIT \text{ fiscalisé } 2022$$

$$ANR \text{ Réajusté } N = ANR \text{ Réajusté } (N-1) + EBIT \text{ fiscalisé } (N)$$

La décote de 10% retenue est justifiée par les incertitudes concernant la fin du contrat de concession et la liquidation de la Société (charges restant à engager après 2027) ainsi que les risques éventuels qui en découleraient.

La valeur des fonds propres s'établit à 2 180,2 MMAD, soit à 272,5 MAD par action (sur la base d'un nombre total d'actions de 8 000 000).

II. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

II.1. SYNTHÈSE DES VALORISATIONS

Le tableau ci-dessous présente la valorisation de Lydec selon les différentes méthodes appliquées :

Méthode	Valeur des FP (MMAD)	Valeur de l'action (MAD)	Pondération	Valeur pondérée (MAD)
Cours moyen pondéré	2 103,2	262,9	25,0%	65,7
Transaction de référence	2 160,0	270,0	25,0%	67,5
DCF	2 156,5	269,6	25,0%	67,4
Goodwill	2 180,2	272,5	25,0%	68,1
Moyenne pondérée				268,7

La valeur des fonds propres de la Société Lydec ressort dans une fourchette comprise entre 2 103 MMAD et 2 180 MMAD, soit une valeur moyenne pondérée de 2 150 MMAD.

La valeur unitaire du titre la Société Lydec ressort dans une fourchette comprise entre 262,9 MAD et 272,5 MAD, soit une valeur moyenne pondérée arrondie de 268,7 MAD.

II.2. ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

Le tableau ci-dessous présente les primes induites entre le prix de l'Offre et les différentes méthodes d'évaluation appliquées :

Méthode	Prix par action (en MAD)	Prix de l'offre* (en MAD)	Prime/Décote entre prix de l'offre et valorisation
Cours moyen pondéré	262,9	270,0	+2,7%
Transaction de référence	270,0	270,0	+0,0%
DCF	269,6	270,0	+0,1%
Goodwill	272,5	270,0	-0,9%
Moyenne pondérée	268,7	270,0	+0,5%

(*): le prix de 270 MAD correspond au prix avec coupon 2021 attaché. Suite au paiement du dividende de 2021 (8 MAD par action) le prix de l'Offre a été ajusté en conséquence, soit 262 MAD.

Le prix de l'Offre proposée par les Initiateurs représente une prime de 0,5% par rapport à la valorisation de l'évaluateur indépendant.

Les tableaux ci-dessous présentent les multiples P/B et P/E induits :

En MMAD	
Valeur des fonds propres sur la base du prix de l'offre (270 MAD/action)	2 160
Fonds propres au 31/12/2021	1 833
Multiple P/B	1,18x

En MAD	
Valeur des fonds propres sur la base du prix de l'offre (270 MAD/action)	2 160
Résultat net au 31/12/2021	67
Multiple P/E	32,0x

Le tableau ci-après présente la prime entre le prix de l'Offre et le cours de bourse au 31/05/2022 :

En MAD	Cours	Prime/décote
Cours de l'action Lydec au 31/05/2022	266	+1,5%

Source : Bourse de Casablanca

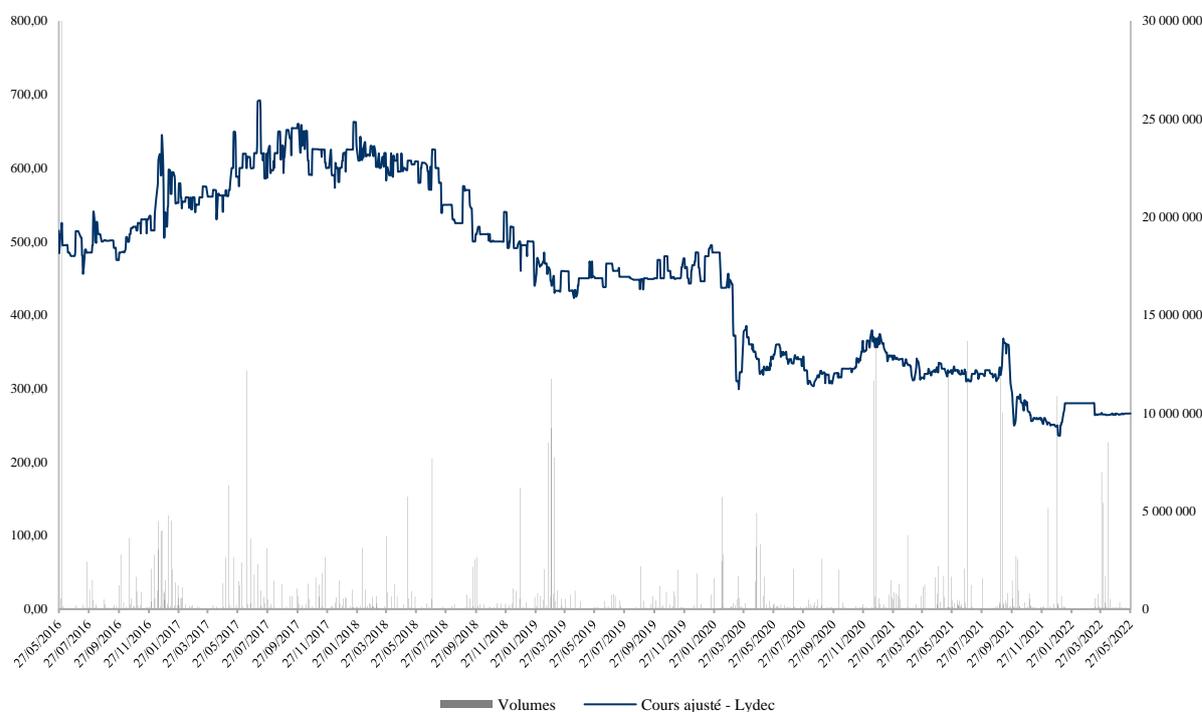
Le tableau ci-après présente la prime/décote entre le prix de l'Offre et moyenne des cours en bourse observées sur des périodes significatives :

Période	Du	Au	Moyenne des cours	Prime/décote
1 mois	31/04/2022	31/05/2022	265,7	1,6%
3 mois	31/02/2022	31/05/2022	267,5	0,9%
6 mois	31/11/2021	31/05/2022	267,0	1,1%
1 an	31/05/2021	31/05/2022	286,0	-5,6%

Source : Bourse de Casablanca

III. EVOLUTION DU COURS BOURSIER DU TITRE LYDEC

Le graphique ci-dessous présente l'historique de l'évolution du cours du titre Lydec au niveau de la Bourse de Casablanca, et ce, sur les dix dernières années (du 27/05/2016 au 27/05/2022) :



Source : Bourse de Casablanca

Le tableau ci-après présente la performance du titre Lydec, ainsi que de celle de l'indice MASI sur la dernière année (du 27/05/2021 au 27/05/2022) :

Période	Du	Au	Performance Lydec	Performance MASI
1 mois	27/04/2022	27/05/2022	0,6%	-5,7%
3 mois	27/02/2022	27/05/2022	-5,0%	-5,6%
6 mois	27/11/2021	27/05/2022	5,5%	-5,8%
1 an	27/05/2021	27/05/2022	-16,9%	2,0%

Source : Bourse de Casablanca

PARTIE V. MODALITES DE L'OFFRE

I. CALENDRIER DE L'OFFRE

Etapas		
1	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	15/09/2022
2	Visa de la Note d'Information par l'AMMC Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	15/09/2022
3	Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'opération	16/09/2022
4	Publication de la Note d'Information par les Initiateurs dans un JAL	16/09/2022
5	Ouverture de la durée de l'Offre	23/09/2022
6	Clôture de la durée de l'Offre	06/10/2022
7	Réception par la Bourse de Casablanca des fichiers relatifs aux ordres d'apports de titres collectées à travers l'Outil de Centralisation des Souscriptions (OCS) avant 12h00	07/10/2022
8	Centralisation et consolidation des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	12/10/2022
9	Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres à l'AMMC	13/10/2022
10	Remise, par la Bourse de Casablanca, des résultats de l'Offre aux collecteurs d'ordres	17/10/2022
11	Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à la radiation	17/10/2022
12	Publication par la Bourse de Casablanca du communiqué de presse relatif à la radiation, dans un JAL	17/10/2022
13	Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	19/10/2022
14	Enregistrement de l'opération en bourse	19/10/2022
15	Règlement / Livraison	24/10/2022
16	Publication des résultats de l'Offre par les Initiateurs, dans un JAL	24/10/2022
17	Radiation de la cote des titres de capital	30/12/2022

II. MODALITES DE PARTICIPATION A L'OFFRE

II.1. DUREE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

L'Offre portera sur une durée de 10 jours de bourse, du 23/09/2022 au 06/10/2022 inclus.

II.2. BENEFCIAIRES

La présente Offre s'adresse à tous les détenteurs d'actions Lydec (hors Initiateurs) sans limitations. Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront remettre aux collecteurs d'ordres les documents suivants :

- ✓ Un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres. Il sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre ;
- ✓ Une attestation de blocage des actions apportées à l'Offre (fournie par le teneur de comptes) ;
- ✓ Un justificatif d'identité.

II.3. REMISE DES ORDRES DE VENTE

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à la présente Offre sont invités à remettre à leurs sociétés de bourse ou à leurs banques, du 23/09/2022 au 06/10/2022 inclus, un ordre de vente conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire lui-même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration spécialement dédiée pour effectuer cette opération, dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Le collecteur d'ordres remet un accusé de réception à l'actionnaire ayant participé à l'Offre.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs et incapables majeurs peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens.

Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Les ordres de vente peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la durée de l'Offre.

II.4. IDENTIFICATION DES APORTEURS D' ACTIONS

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de la présente Offre devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous. Les organismes collecteurs d'ordre devront obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

Catégories	Documents à produire
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Incapables majeurs	Justificatif légal valable
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus, pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), numéro du registre de commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal

Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
Personnes morales marocaines (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes physiques résidentes marocaines	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Ressortissants marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques non-résidentes non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document

II.5. ATTESTATIONS DE BLOCAGE DES ACTIONS APORTEES

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les associations, les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente et jusqu'au règlement-livraison.

Les actionnaires ont la possibilité de révoquer leur apport à l'Offre de tout ou partie de leurs actions jusqu'à la clôture de l'Offre. Leur ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de l'Offre.

L'attestation de blocage devra être fournie par les teneurs de comptes et devra comporter :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non-résidentes ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou de tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par l'organisme chargé de l'intermédiation pour les personnes morales étrangères, ou le numéro d'agrément du Fonds Commun de Placement (FCP) ;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte titre dans lequel seront conservé les actions dans le cadre de la présente Offre.

III. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

III.1. CENTRALISATION ET CONSOLIDATION DES ORDRES

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par celle-ci aux collecteurs d'ordres demandeurs.

Les collecteurs d'ordre, doivent transmettre le 07/10/2022 avant 12h00 à la Bourse de Casablanca, à travers l'outil de centralisation des souscriptions (OCS), l'ensemble des ordres d'apport de titres recueillis dans le cadre de l'opération.

La Bourse de Casablanca procèdera par la suite à la centralisation et à la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 17/10/2022, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'Offre.

III.2. ENREGISTREMENT DE L'OFFRE

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à l'Offre sera effectué le 19/10/2022 par Attijari Intermédiation (côté acheteur), ainsi que toutes les sociétés de bourse (côté vendeurs).

Les organismes collecteurs d'ordre n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la société de bourse choisie par écrit avec copie la Bourse de Casablanca, et ce, avant le début de la période de l'Offre.

III.3. REGLEMENT/LIVRAISON

Le règlement et la livraison des actions Lydec seront réalisés le 24/10/2022. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.

III.4. FRAIS DE TRANSACTION

Tous les frais de courtage et d'intermédiation relatifs à la présente Offre, incluant les commissions prélevées par la Bourse de Casablanca et le teneur de comptes, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de Lydec apportant leurs actions à l'Offre, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions de Lydec, se présente comme suit :

Etablissements	Commissions HT ¹⁰
Société de bourse	A déterminer par la société de bourse de l'actionnaire de Lydec apportant ses titres dans le cadre de l'opération
Bourse de Casablanca	0,1%
Teneur de comptes	A déterminer par le teneur de compte de l'actionnaire de Lydec apportant ses titres dans le cadre de l'opération

Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transactions est de 10%.

III.5. PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OFFRE

Les résultats de l'Offre seront publiés par la Bourse de Casablanca le 19/10/2022, ainsi que dans un journal d'annonces légales par les Initiateurs de l'Offre au plus tard le 24/10/2022.

III.6. MODALITES D'ANNULATION DES ORDRES

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions de participation et d'identification prévues au niveau de la présente note d'information seront frappées de nullité.

III.7. ADMISSION DE L'INSTRUMENT « LYDEC » AUX OPERATIONS DE MAROCLEAR SUITE A SON RETRAIT DE LA BOURSE DE CASABLANCA

Les initiateurs ont l'intention de maintenir l'instrument « Lydec » en admission aux opérations de Maroclear suite à son retrait de la Bourse de Casablanca pendant une période de 12 mois après clôture de l'Offre.

¹⁰ Les taux sont applicables au montant de la transaction

IV. ACTIONS DETENUES ET NON APPORTEES A L'OFFRE

Les actionnaires minoritaires n'ayant pas apportés leurs actions à l'Offre ont vocation à demeurer actionnaires dans le capital de Lydec.

PARTIE VI. INITIATEURS DE L'OFFRE

I. IDENTIFICATION DES INITIATEURS

Veolia Environnement et Vigie 50 AS sont les initiateurs agissant de concert de la présente Offre.

I.1. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL DE VEOLIA ENVIRONNEMENT

Dénomination sociale	Veolia Environnement
Siège social	21, rue La Boétie, 75008 Paris, France
Téléphone	+33 (0) 1 85 57 70 00
Fax	+33 (0) 1 71 75 10 45
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Numéro du Registre de Commerce	403 210 032 RCS Paris
Date d'immatriculation	18/12/1995
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	3.498.626.330 euros
Activité	Activités de services se rapportant à l'environnement

Source : Veolia Environnement

I.2. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL DE VIGIE 50 AS

Dénomination sociale	Vigie 50 AS
Siège social	30 rue Madeleine Vionnet 93300 Aubervilliers, France
Téléphone	+33 (0) 1 85 57 70 00
Fax	+33 (0) 1 71 75 10 45
Forme juridique	Société par actions simplifiée (société à associé unique)
Numéro du Registre de Commerce	825 037 823 RCS Bobigny
Date d'immatriculation	17 janvier 2017
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	37.000 euros
Activité	Tous investissement de nature mobilière ou immobilière, toutes gestions de biens meubles et immeubles, toutes études financières et autres, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède.

Source : Vigie 50 AS

II. INFORMATIONS SUR LES INITIATEURS

II.1. INFORMATIONS RELATIVES A VEOLIA ENVIRONNEMENT

II.1.1 Description des activités de Veolia Environnement

Référence mondiale dans ses métiers de services à l'environnement, Veolia Environnement propose une gamme complète de services pour la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la gestion énergétique sur les cinq continents.

Présent dans 52 pays¹¹ en 2021, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 28 508 millions d'euros et emploie 176 488 collaborateurs. En 2021, Veolia Environnement est organisé en 9 zones géographiques (Eau France, Recyclage et Valorisation des Déchets en France, Europe centrale et orientale, Europe du Nord, Afrique/Moyen-Orient, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Australie /Nouvelle-Zélande) à laquelle s'ajoute une zone mondiale complémentaire pour les entreprises de spécialité mondiale (Veolia Water Technologies, SADE, etc.).

L'organisation au sein des zones géographiques est structurée par pays (unité opérationnelle ou Business Unit), et les directeurs de pays sont ainsi responsables des métiers Eau, Déchets et Énergie sur leur périmètre.

Veolia Environnement fait partie de l'indice CAC 40 d'Euronext Paris.

Veolia Environnement est la société consolidante du Groupe Veolia et du Groupe Suez.

II.1.2 Structure de l'actionariat de Veolia Environnement

La structure d'actionariat de Veolia Environnement se présente comme suit au 30 juin 2022 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote exerçables ¹²
Caisse des Dépôts	45.000.406	6,42%	9,77%
Blackrock	38.488.771	5,49%	5,29%
Salariés	32.631.292	4,66%	6,02%
Veolia Environnement ¹³	12.785.615	1,83%	0%
Public et autres investisseurs	571.665.632	81,60%	78,92%
Total	700.571.716	100%	100%

Source : Veolia Environnement – Amendement au Document d'enregistrement universel (2021)¹⁴

¹¹ Pays dans lequel Veolia a une implantation permanente avec du personnel et des capitaux employés supérieurs à 5 millions d'euros

¹² Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres auto-détenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote)

¹³ Actions auto-détenues et privées de droit de vote

¹⁴ <https://www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-financiere/publications-financieres>

II.1.3 Présentation des comptes consolidés de Veolia Environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan de Veolia Environnement sur la période 2019 à 2021 :

En M€	2019	2020 ¹⁵	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Goodwill	5 128	5 889	6 201	14,8%	5,3%
Actifs incorporels du domaine concédé	3 517	3 545	3 706	0,8%	4,5%
Autres actifs incorporels	1 373	1 371	1 329	-0,1%	-3,1%
Actifs corporels	7 680	8 217	8 702	7,0%	5,9%
Droits d'usage (nets)	1 665	1 530	1 562	-8,1%	2,1%
Participations dans les co-entreprises	1 498	1 021	1 239	-31,8%	21,3%
Participations dans les entreprises associées	383	354	354	-7,6%	0,1%
Titres de participation non consolidés	52	3 102	3 770	>100%	21,5%
Actifs financiers opérationnels non courants	1 431	1 198	1 191	-16,3%	-0,6%
Instruments dérivés non courants – Actif	39	53	89	35,9%	67,0%
Autres actifs financiers non courants	375	427	431	13,9%	1,0%
Impôts différés actifs	953	1 037	1 059	8,8%	2,1%
Actifs non courants	24 093	27 744	29 633	15,1%	6,8%
Stocks et travaux en cours	792	798	816	0,8%	2,3%
Créances d'exploitation	9 342	9 106	10 015	-2,5%	10,0%
Actifs financiers opérationnels courants	86	173	129	>100%	-25,4%
Autres actifs financiers courants	739	1 073	1 521	45,2%	41,8%
Instruments dérivés courants – Actif	92	175	345	90,2%	97,1%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 843	5 840	10 519	-0,1%	80,1%
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	33	456	99	>100%	-78,4%
Actifs courants	16 926	17 620	23 444	4,1%	33,1%
Total Actif	41 019	45 364	53 077	10,6%	17,0%

En M€	2019	2020 ⁸	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Capital	2 836	2 893	3 499	2,0%	20,9%
Primes	7 198	7 292	9 310	1,3%	27,7%
Titres super-subordonnés à durée indéterminée	-	1 987	2 461	NA	23,8%
Réserves et résultat part du Groupe	-4 101	-4 933	-3 751	20,8%	-24,3%
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	5 934	7 239	11 518	21,6%	59,6%
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 145	1 099	1 252	-4,0%	13,9%
Capitaux propres	7 078	8 339	12 770	17,5%	53,6%

¹⁵ Les retraitements relatifs à cet exercice concernent l'application de la décision du comité d'interprétation des normes IFRS relative à la norme IAS 19, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Provisions non courantes	1 849	1 816	1 877	-0,1%	1,6%
Dettes financières non courantes	9 367	10 836	10 463	15,7%	-3,4%
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	1 418	1 297	1 298	-8,5%	0,1%
Instruments dérivés non courants – Passif	52	66	69	26,9%	4,2%
Passifs du domaine concédé – part non courante	1 422	1 460	1 588	2,7%	8,8%
Impôts différés passifs	984	1 101	1 196	11,2%	9,4%
Passifs non courants	15 092	16 576	16 491	10,0%	-0,7%
Dettes d'exploitation	11 754	11 850	13 549	0,8%	14,3%
Passifs du domaine concédé – part courante	128	146	169	14,1%	16,0%
Provisions courantes	539	511	539	-5,2%	5,4%
Dettes financières courantes	5 444	7 197	8 624	32,2%	19,8%
Dettes locatives IFRS 16 courantes	466	403	411	-13,5%	1,9%
Instruments dérivés courants – Passif	198	118	262	-40,4%	>100%
Trésorerie passive	302	218	242	-27,8%	11,0%
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	18	8	21	-55,6%	>100%
Passifs courants	18 849	20 450	23 817	8,5%	16,5%
Total Passif	41 019	45 364	53 077	10,6%	17,0%

Source : Veolia Environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges de Veolia Environnement sur la période 2019 à 2021 :

En M€	2019	2020 ¹⁶	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Chiffre d'affaires	27 189	26 010	28 508	-4%	10%
Coûts des ventes	-22 828	-22 122	-23 906	3%	-8%
Coûts commerciaux	-611	-562	-584	8%	-4%
Coûts généraux et administratifs	-2 157	-2 144	-2 309	1%	-8%
Autres charges et produits opérationnels	-258	-373	-497	-45%	-33%
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	1 335	809	1 213	-39%	50%
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	130	111	105	-15%	-6%
<i>Dont quote-part de résultat net des co-entreprises</i>	89	87	74	-2%	-15%
<i>Dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	41	23	31	-44%	34%
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	1 465	920	1 318	-37%	43%
Coût de l'endettement financier	-441	-414	-343	6%	17%
Autres revenus et charges financiers	147	-140	-74	<100%	47%
Résultat avant impôts	1 171	365	901	-69%	147%
Impôts sur le résultat	-299	-137	-346	54%	<100%
Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence	-	-	-	NA	NA
Résultat net des activités poursuivies	873	228	555	-74%	143%
Résultat net des activités non poursuivies	-112	-20	-	82%	NA
Résultat net	761	209	555	-73%	166%
Part des propriétaires de la société mère	625	89	404	-86%	354%
Part des participations ne donnant pas le contrôle	136	120	151	-12%	26%

Source : Veolia Environnement

II.1.4 Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Il convient de relever les événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2021 suivants :

- ✓ la clôture de l'offre publique d'achat de Veolia Environnement sur Vigie SA (ex-Suez SA) et la réalisation de la Cession du Périmètre ;
- ✓ l'émergence du conflit en Europe de l'Est que Veolia Environnement suit avec la plus grande attention (les activités du groupe Veolia en Ukraine et en Russie représentent en 2021 0,3% du chiffre d'affaires et 0,8% des capitaux employés par le groupe Veolia).

II.2. INFORMATIONS RELATIVES A VIGIE 50 AS

II.2.1 Description des activités de Vigie 50 AS

Détenue à 100% par Veolia Environnement, Vigie 50 AS est à la tête des investissements mobiliers et immobiliers, de la gestion des biens mobiliers et immobiliers, des études financières et autres, des transactions mobilières et immobilières et financières de Veolia Environnement.

II.2.2 Structure de l'actionariat de Vigie 50 AS

La société Vigie 50 AS est détenue à 100% par Veolia Environnement.

¹⁶ Les retraitements relatifs à cet exercice concernent l'application de la décision du comité d'interprétation des normes IFRS relative à la norme IAS 19, rétroactivement au 1er janvier 2020.

II.2.3 Présentation des comptes sociaux de Vigie 50 AS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan de Vigie 50 AS sur la période 2019 à 2021 :

En €	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Immobilisations incorporelles	0	0	0	Na	Na
Immobilisations corporelles	0	0	0	Na	Na
Immobilisations financières	0	0	0	Na	Na
Actif immobilisé	0	0	0	Na	Na
Stock	0	0	0	Na	Na
Créances et divers	0	0	0	Na	Na
Disponibilités	33 308	29 755	27 395	-10,67%	-7,93%
Actifs courants	33 308	29 755	27 395	-10,67%	-7,93%
Total Actif	33 308	29 755	27 395	-10,67%	-7,93%

En €	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Capital social	37 000	37 000	37 000	0,00%	0,00%
Report à nouveau	-4 939	-7 293	-9 575	47,66%	31,29%
Résultat de l'exercice	-2 353	-2 282	-2 377	-3,02%	4,16%
Capitaux Propres	29 708	27 425	25 048	-7,68%	-8,67%
Emprunt auprès des EC	122	122	122	0,00%	0,00%
Dettes financières	122	122	122	0,00%	0,00%
Fournisseurs et CR	3 403	2 208	2 225	-35,12%	0,77%
Dettes fiscales et sociales	76		0	-100,00%	Na
Dettes d'exploitation et divers	3 479	2 208	2 225	-36,53%	0,77%
Total Passif	33 308	29 755	27 395	-10,67%	-7,93%

Source : Veolia Environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges de Vigie 50 AS sur la période 2019 à 2021 :

En €	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Chiffre d'affaires	0	0	0	Na	Na
Autres produits d'exploitation	0	0	0	Na	Na
Produits d'exploitation	0	0	0	Na	Na
Achats de marchandises	0	0	0	Na	Na
Autres charges externes	-2 353	-2 358	-2 377	0,21%	0,81%
Impôts et taxes	0	76	0	Na	-100,00%
Charges d'exploitation	-2 353	-2 282	-2 377	-3,02%	4,16%
Résultat d'exploitation	-2 353	-2 282	-2 377	3,02%	4,16%
Résultat financier	0	0	0	Na	Na
Résultat courant avant impôts	-2 353	-2 282	-2 377	3,02%	4,16%
Résultat exceptionnel	0	0	0	Na	Na
Résultat avant impôts	-2 353	-2 282	-2 377	3,02%	4,16%
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	Na	Na
Résultat net	-2 353	-2 282	-2 377	3,02%	4,16%

Source : Veolia Environnement

II.2.4 Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Suite à l'émergence du conflit en Europe de l'Est, VIGIE 50 AS suit avec la plus grande attention le développement de la situation. Toutefois, ce conflit n'impacte pas l'activité de VIGIE 50 AS et ne remet pas en cause la stabilité financière de la société.

Dans le cadre des opérations post acquisition de la société Suez, une offre publique d'achat a été lancée sur les titres de la société Marocaine Lydec afin d'acquérir la majorité des actions. Le règlement livraison de l'offre publique d'achat a eu lieu le 27 mai 2022. A l'issue de celle-ci, conformément aux dispositions légales marocaines et compte tenu du franchissement du seuil de 95%, une offre publique de retrait doit être lancée. La société Vigie 50 AS a acquis 3 792 887 titres Lydec pour un montant de 1 008 907 942 MAD, soit un pourcentage de détention de 47,4%.

Le 27 mai 2022, à l'issue de l'offre publique d'achat, les Initiateurs détiennent de concert un total de 7 872 887 titres de la société marocaine Lydec, soit une détention à 98,4%.

III. LIEN DES INITIATEURS AVEC LA SOCIETE VISEE

III.1. LIENS CAPITALISTIQUES

A la date de préparation de la présente note d'information :

Veolia Environnement détient indirectement (via Vigie SA (ex-Suez SA) et Vigie Groupe SAS (ex-Suez Groupe SAS) 51,00% du capital et des droits de vote de Lydec ;

VIGIE 50 AS (elle-même détenue à 100% par Veolia Environnement) détient directement 47,41% du capital et des droits de vote de Lydec.

III.2. RELATIONS COMMERCIALES

Non applicable.

III.3. LIENS FINANCIERS

Il convient de noter qu'il n'y a pas de flux financiers spécifiques, entre Veolia Environnement ou Vigie 50 AS et Lydec, ni de conventions règlementées entre les Initiateurs et Lydec.

Aucun des Initiateurs ne s'est substitué ou n'envisage de se substituer à Vigie Groupe SAS (ex-Suez Groupe SAS) dans les conventions règlementées et accords conclus entre Lydec et Vigie Groupe (ex-Suez Groupe SAS).

III.4. LIENS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Membres du conseil d'administration de Lydec suite à l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2022 à date :

Membres du conseil d'administration	Fonction actuelle	Date de cooptation	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat actuel	Lien entre le membre du conseil d'administration et les Initiateurs
Mohammed Amine Benhalima	Administrateur Indépendant	20/12/2019	-	A l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	-
Mohamed Benslimane	Administrateur	18/05/2021	-	A l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Représentant Suez
Paul Bourdillon	Administrateur	20/09/2017	28/06/2021	A l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Représentant Suez
Sébastien Daziano	Président	08/06/2022	-	A l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Représentant Groupe Suez
Dayae Oudghiri	Administrateur Indépendant	20/12/2019	-	A l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	
Silvina Somasco	Administrateur	20/02/2020	-	A l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Représentant Suez
Sabrina Soussan	Administrateur	12/04/2022	-	A l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Représentant Suez

A noter que suite à la clôture de l'offre publique d'achat obligatoire, les administrateurs A. Guessous, Z. Bensaid, K. Ziane et FIPAR Holding représenté par Y. Aladlouni ont présenté leur démission au président du conseil d'administration. Leur démission a été actée lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 31 août 2022.

A noter également que M. Guillaume Pepy a démissionné du conseil d'administration de Lydec le 7 juillet 2022, sans être remplacé en tant qu'administrateur. M. Sébastien Daziano a été nommé Président par le Conseil d'administration du 7 juillet 2022.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires liant les Initiateurs et les autres actionnaires de Lydec, ou tout autre lien en matière d'exercice du contrôle d'autres sociétés.

PARTIE VII. INTENTIONS DES INITIATEURS

I. INTENTIONS DES INITIATEURS

Veolia Environnement à travers Vigie Groupe (ex-Suez Groupe) et Vigie 50 AS souhaitent maintenir sa position d'actionnaire de référence à l'issue de l'Offre et détenir 100% du capital de Lydec, jusqu'à l'obtention des autorisations de l'Autorité Déléguée et approbation de l'Autorité de Tutelle. Une fois ces autorisations obtenues, le contrôle de Lydec sera cédé à Suez (ex-Sonate Bidco) conformément aux accords contractuels entre les Parties.

I.1. INTENTIONS DES INITIATEURS EN MATIERE DE PRISE DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Veolia Environnement et Vigie 50 AS envisagent de conserver le contrôle de Lydec ainsi que les titres qu'elles détiennent et ceux qu'elles pourraient acquérir dans le cadre de l'Opération jusqu'à l'obtention des autorisations de l'Autorité Déléguée et de l'Autorité de Tutelle.

Une fois ces autorisations obtenues, le contrôle de Lydec sera cédé à Suez (ex-Sonate Bidco) conformément aux accords contractuels entre les Parties.

Pour rappel, Veolia Environnement et Vigie 50 AS n'ont pas le contrôle effectif de Lydec dans la mesure où un mandataire a été désigné pour surveiller la stricte séparation du Périmètre de celui de Veolia Environnement conformément aux accords en vigueur entre les Parties.

I.2. INTENTIONS DES INITIATEURS EN MATIERE DE POURSUITE DES ACHATS DES TITRES DE LA SOCIETE SUITE A LA CLOTURE DE L'OFFRE

Les Initiateurs n'ont pas l'intention de poursuivre l'achat des titres Lydec à la suite de la clôture de l'Offre.

I.3. INTENTION DES INITIATEURS EN MATIERE DE REPRESENTATION DANS LES ORGANES DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE VISEE

Aucun changement au niveau des organes de gouvernance de la société Lydec n'est prévu par les Initiateurs à la clôture de l'Offre.

I.4. INTENTION DES INITIATEURS EN MATIERE DE MAINTIEN DE LA SOCIETE A LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

Les Initiateurs envisagent de procéder au retrait des titres Lydec de la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca à l'issue de la réalisation de l'OPR.

I.5. INTENTION DES INITIATEURS SUR LES 12 MOIS SUIVANT L'OFFRE

A l'issue de l'opération, Veolia Environnement et Vigie 50 AS s'engagent à assurer la continuité et la poursuite de l'activité de Lydec.

Les orientations stratégiques de Lydec ne devraient pas être modifiées à l'issue de l'opération. De même, les organes de gouvernance seront maintenus.

Aucune nouvelle mesure spécifique n'est envisagée en ce qui concerne le personnel et la direction de la société cible Lydec.

Aucune opération de restructuration n'est prévue par Veolia Environnement et Vigie 50 AS au moins dans les 12 mois suivant l'Offre.

Aucune synergie résultant de la réalisation de l'Offre n'a été identifiée.

En ce qui concerne la politique de distribution des dividendes, celle-ci sera basée sur les résultats futurs de Lydec ainsi que sur sa capacité future à distribuer des dividendes.

Enfin, Veolia Environnement et Vigie 50 AS n'envisagent aucune opération de fusion avec Lydec.

II. FINANCEMENT DE L'OFFRE

Veolia Environnement et Vigie 50 AS confirment disposer des moyens financiers nécessaires en vue de financer par fonds propres l'Offre en numéraire pour un montant maximum de 33 303 606 dirhams¹⁷ hors frais annexes.

Les moyens mis en place pour le financement de l'Offre sont peu significatifs, n'ayant aucun impact sur le patrimoine, l'activité et les résultats de Lydec.

Le financement de l'Offre, qui sera réalisé par fonds propres, n'aura pas d'impact significatifs sur les actifs, l'activité et les résultats des Initiateurs.

¹⁷ Le prix par action retenu dans le cadre de l'offre publique de retrait s'établit à 262 MAD par action coupon détaché

PARTIE VIII. AVIS DES ORGANES DE GOUVERNANCE

I. AVIS DES ORGANES DES INITIATEURS

I.1. EXTRAIT DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VEOLIA ENVIRONNEMENT EN DATE DU 15 JUIN 2022

[...]

- Lancement d'une offre publique de retrait obligatoire portant sur les actions de Lydec et retrait de la cote de Lydec ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

[...]

Le Président rappelle que la Société et Sonate Bidco ont procédé de concert au lancement d'une offre publique d'acquisition portant sur les titres Lydec (l'OPA Lydec), tel que ledit lancement a été autorisé par le conseil d'administration de la Société en date du 10 janvier 2022.

À cet égard, le Président indique aux administrateurs que, lors de cette réunion, le conseil d'administration a autorisé la Société à acquérir jusqu'à 100 % des titres Lydec.

L'OPA Lydec a été clôturée le 17 mai 2022 et le règlement-livraison de l'intégralité des titres apportés à l'OPA Lydec est survenu le 27 mai 2022.

En conséquence, à l'issue du règlement-livraison des titres apportés à l'OPA Lydec, la Société a franchi, de manière indirecte via la société VIGIE 50 AS, société par actions simplifiée dont les titres sont détenus intégralement par la Société (la VIGIE) - le seuil de 95 % des droits de vote de Lydec entraînant, conformément à l'article 20 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier (la Loi 26-03), l'obligation pour la Société et la VIGIE de déposer de concert une offre publique de retrait dans les trois (3) jours ouvrables à compter dudit franchissement (l'OPR Lydec).

Le Président décrit ensuite les principales conditions et modalités de l'OPR Lydec et rappelle notamment que :

- L'OPR Lydec porte sur 127 113 actions représentant 1,59% du capital et des droits de vote de Lydec ;
- Le prix par action offert dans le cadre de l'OPR Lydec est de 270 dirhams (coupon attaché) ;
- le cabinet N. Amar Audit & Consulting (N2AC) a été désigné en qualité de tiers évaluateur et que sa désignation a été approuvée par l'Autorité marocaine du marché des capitaux conformément à l'article 25 de la Loi 26-03 ;
- aucun seuil de renonciation à l'OPR Lydec ne sera prévu par la Société, en application des dispositions de la Loi 26-03 ; et
- il sera procédé au retrait de Lydec de la cote de la Bourse de Casablanca à l'issue de la réalisation de l'OPR Lydec, compte tenu du faible pourcentage du flottant en bourse.

Les modalités de l'OPR Lydec figurent dans la note d'information soumise au visa de l'Autorité marocaine du marché de capitaux, et ce, conformément à la réglementation boursière marocaine applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de l'obligation pour la Société d'initier, de concert avec VIGIE en qualité de co-initiateur, l'OPR Lydec portant sur 127 113 actions représentant 1,59% du capital et des droits de vote de Lydec et délègue en tant que de besoin tous pouvoirs à Monsieur Claude Laruelle, Monsieur Hubert Sueur et Madame Pascale Abdelli, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, prendre toute décision dans le cadre de l'OPR Lydec et du retrait de Lydec de la cote de la Bourse de Casablanca, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes

affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPR Lydec et du retrait de Lydec de la cote de la Bourse de Casablanca, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité marocaine du marché des capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité qu'il appartiendra.

I.2. PV DE LA DECISION DU PRESIDENT DE VIGIE 50 AS EN DATE DU 15 JUIN 2022

Ordre du jour :

- Lancement d'une offre publique de retrait obligatoire portant sur les actions de Lydec et retrait de la cote de Lydec ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

Le Président prend acte de l'obligation pour la Société de lancer, de concert avec la société Veolia Environnement, une offre publique de retrait portant sur les titres Lydec (l'OPR Lydec) compte tenu du franchissement par la Société et Veolia Environnement du seuil de 95% des droits de vote de Lydec à l'issue de l'acquisition par la Société des titres Lydec apportés à l'offre publique d'acquisition initiée par Veolia Environnement et Sonate Bidco sur les titres Lydec et dont le règlement-livraison est survenu le 27 mai 2022.

Conformément à l'article 20 de la loi marocaine n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier (la Loi 26-03), l'OPR Lydec a été lancée dans les trois (3) jours ouvrables à compter du règlement-livraison précité et porte sur 127.113 actions représentant 1,59% du capital et des droits de vote de Lydec.

Le prix par action qui serait offert dans le cadre de l'OPR Lydec est de 270 dirhams (coupon attaché).

Le cabinet N.Amar Audit & Consulting (N2AC) a été désigné en qualité de tiers évaluateur et que sa désignation a été approuvée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux conformément à l'article 25 de la Loi 26-03.

Aucun seuil de renonciation à l'OPR Lydec ne sera prévu par la Société, en application des dispositions de la Loi 26-03.

Il sera procédé au retrait de Lydec de la cote de la Bourse de Casablanca à l'issue de la réalisation de l'OPR Lydec compte tenu du faible pourcentage du flottant en bourse.

Les modalités de l'OPR Lydec figurent dans la note d'information soumise au visa de l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux, et ce conformément à la réglementation boursière marocaine applicable.

Le Président délègue en tant que de besoin tous pouvoirs à Hubert Sueur, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, prendre toute décision dans le cadre de l'OPR Lydec et du retrait de Lydec de la cote de la Bourse de Casablanca, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPR Lydec et du retrait de Lydec de la cote de la Bourse de Casablanca, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Deuxième décision

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité qu'il appartiendra.

II. *AVIS DES ORGANES DE LA SOCIETE*

Le Conseil d'Administration de Lydec, réuni en date du 31 août 2022, a pris acte à l'unanimité des caractéristiques de l'Offre comme suit :

- nombre d'actions visé : 127.113 non encore détenues par les Initiateurs ;
- prix de l'offre : 262 MAD par action (coupon détaché).

Le Conseil d'administration de Lydec prend acte de l'obligation de lancement de l'offre publique de retrait sur les actions de Lydec non détenues par les initiateurs, et de la consistance de l'Offre. Le Conseil d'administration valide également l'attestation du Président du Conseil d'Administration figurant dans la Note d'Information et autorise le Président du Conseil d'Administration à solliciter la radiation des titres Lydec de la cote auprès de la Société Gestionnaire de la Bourse de Casablanca.

PARTIE IX. ANNEXES

I. MODELE DU BULLETIN D'ORDRE DE VENTE

ORDRE DE VENTE

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS LYDEC NON DETENUES PAR LES INITIATEURS

1. Identification du vendeur

Nom	Dénomination sociale
Prénom	Siège social
Code identité (a)	Code identité (a)
Code qualité du vendeur (b)	Code qualité du vendeur (b)
Date et lieu de naissance	Nationalité
Nationalité	Numéro et nature du document exigé
Adresse	Adresse
Téléphone	Téléphone
Télécopie	Télécopie
	Signature et fonction

2. Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPR initiée par Veolia Environnement et Vigie 50 AS visant les actions Lydec non détenues par elles, à la vente de mes titres Lydec au cours de 270,00 dirhams, soit 262,00 MAD coupon détaché, et tel que décrit ci-après :

Quantité bloquée	Quantité offerte à la vente	Teneur de compte	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

3. Important

- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres Lydec dans le cadre de l'OPR doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le teneur de compte desdits titres.
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du 23/09/2022 au 06/10/2022.
- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente.
- L'ordre de vente signé par le client fera office d'instruction de Règlement / Livraison pour son teneur de compte.
- Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du teneur de compte, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de Lydec, apportant leurs actions à l'OPR, demeureront à leur charge.
- Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

Signature et cachet de l'organisme collecteur d'ordre

Signature et cachet du vendeur

Date et heure

Avertissement AMMC

Une note d'information, visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), est mise à la disposition des actionnaires, sans frais, au siège de Lydec, au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet, ainsi que sur le site de l'AMMC

www.ammc.ma

<u>(a) Code identité</u>		<u>(b) Code qualité</u>	
		Personnes physiques marocaines	P
Carte d'identité nationale	CI	Personnes physiques résidentes non-marocaine	R
Carte de résidence	CS	Personnes physiques étrangère	E
Passeport	PA	Personnes morales marocaines	M
Registre du commerce	RC	Personnes morales étrangère	I
N° d'agrément (OPCVM)	AG	OPCVM	O
Dénomination (Association)	AS	Associations	S
		Institutionnel marocain	A
		Institutionnel étranger	G